



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du mardi 4 décembre 2018

Réunion de 10h00 à 13h00

(à destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Bruno GASPARINI et Éric GAUTRON (membres du BN en charge de l'Encadrement), Jean-Pierre BARTOLI, Christine BARZU, Isabelle BERTHONNEAU, Philippe BOROWCZAK, Emmanuelle BOYET, Thierry FAIVRE, Karine GILLARD, Valérie GRIMBERT, Marc-Antoine NICOLAI, Françoise SERRES (suppléante), Mickael SOLLARI

Membres excusés : Valérie DEMARETZ, Yves HERBOUZE (suppléant), Thierry LOURME (suppléant)

- ❖ **Point de situation : intervention d'Éric GAUTRON**
Contexte marqué par des réformes inquiétantes : intégration du RSI, rapport LECOCQ sur les CARSAT, menaces de fusion au niveau des missions des URSSAF...
La défense et la promotion du statut de Cadre, la syndicalisation des Cadres et les revendications de notre Plateforme revendicative de l'Encadrement sont nos priorités.
Les sujets abordés lors des négociations ANI feront écho aux travaux de la CPPE (présence du SNFOCOS dans la délégation FO).
Une troisième journée Cadre est à construire, tout comme la méthode et le plan d'actions pour faire aboutir les axes de la Plateforme revendicatives de l'Encadrement issue des travaux de la CPPE.
La CPPE devra également être réactive face aux propositions de l'Employeur sur des sujets tels que la Classification des emplois.
La CPPE doit également porter la Résolution Générale validée par notre Congrès et en particulier aussi celle de l'Encadrement.
En ce qui concerne la syndicalisation : chaque membre de la CPPE est un relai pour diffuser nos outils et nos supports et pour en construire d'autres.

- ❖ **Présentation des membres de la CPPE, fonctionnement de la CPPE**

- ❖ **Négociations UCANSS « Classification des employés et cadres »**
Point de situation, analyse des marges de négociation, réflexion sur certains points du projet commun SFOS-SNFOCOS au regard des dernières propositions de l'UCANSS

Le SNFOCOS doit communiquer ses propositions pour les Cadres, l'enjeu pour le SNFOCOS est de garantir le statut du Cadre et de défendre ses lignes directrices.

Le projet de la délégation FO est prêt et englobe les revendications du SNFOCOS pour l'Encadrement, nous savons que la négociation peut être longue et dans ce cadre, FO a proposé des mesures transitoires d'attente :
 - Ancienneté : passer de 2 à 4 points par an et dé plafonner à 100 points les 50 points actuels.
 - Points de compétence : passer de 20% à 30% le seuil du taux des salariés devant être éligibles par année (cf. compte rendu RPN dans la LM).PJ : diagnostic transmis par l'Ucanss => remontées du terrain pour confirmer/infirmes les données.

Nb : la CFDT souhaite ré-évaluer le montant des pas de compétence plutôt que de passer le seuil de 20% à 30% avec un « automatisme » de points tous les 3 ans pour chaque salarié comme le porte le SNFOCOS au sein de la délégation FO.

❖ **Fiches thématiques :**

La précédente mandature a réalisé un support sur le thématique du travail à distance.

Ce support est validé par la nouvelle mandature et le Secrétaire de la CPPE le proposera à la validation du Bureau national.

Après échanges avec les membres de la CPPE, il est convenu de poursuivre les travaux de la CPPE sur le thème de la mobilité : géographique et fonctionnelle (d'autres thèmes seront ensuite abordés : fiche à disposition des représentants du SNFOCOS qui pourrait, par exemple, être mise à disposition des Délégués régionaux, Secrétaire/Trésorier/Représentant syndical de Section SNFOCOS, Elus, négociateurs en NAO, fiche sur le droit de retrait du salarié).

❖ **Agenda : prochaine réunion de la CPPE le jeudi 14 mars 2019.**

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot